

Résolutions

Assemblée Générale

Extraordinaire, Ordinaire et Elective

20 février 2021

Assemblée Générale Extraordinaire

Résolution n°1 : Modification des statuts

La modification des statuts est soumise au vote.

Assemblée Générale Ordinaire

Résolution n°1 : Procès-verbal assemblée générale ordinaire 2020

Le procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 8 février 2020 à Mandelieu-la-Napoule est soumis au vote.

Résolution n°2 : Procès-verbal assemblée générale extraordinaire 2021

Le procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue en visioconférence le 21 janvier 2021 est soumis au vote.

Résolution n°3 : Rapport moral du président et rapports d'activités

Après avoir entendu le rapport moral du président et les rapports d'activités relatifs à l'exercice 2020, il est demandé à l'assemblée générale de les approuver.

Résolution n°4 : Résultat 2020

Après avoir entendu le rapport du trésorier et le rapport du vérificateur aux comptes, les comptes de l'exercice 2020 sont soumis au vote.

Résolution n°5 : Quitus

Il est demandé à l'assemblée générale de donner quitus au Comité Directeur et au trésorier pour leur gestion de la Ligue.

Résolution n°6 : Election du Comité Directeur

Pour la catégorie des représentants de clubs, la (les) liste(s) sont soumises au vote.

Résolution n°7 : Election du Président

M. / Mme est élu(e) Président(e) de la Ligue.

Résolution n°8 : Montant des cotisations régionales

Le montant de la cotisation à payer par tout membre affilié à la Ligue, et du montant de la part régionale des licences pour la saison 2021 sont soumis au vote.

Résolution n°9 : Budget 2021

Le budget 2021 est soumis au vote.

Résolution n°10 : Election des vérificateurs aux comptes

M./Mme xxxxxx est élu(e) et M./Mme xxxxxx sont élu(e)s vérificateur(trice)s aux comptes de la Ligue.